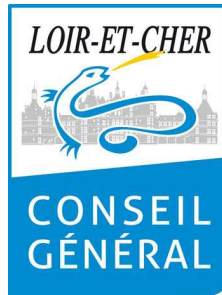


Mercredi 5 septembre 2012

Communiqué de presse



Financement d'une 6^{ème} UHR à l'EHPAD de Vendôme

Maurice Leroy, Président du Conseil général de Loir-et-Cher, et Monique Gibotteau, conseillère générale de Vendôme 2 et deuxième vice-présidente du Conseil général chargée des solidarités et de l'action sociale ont attiré l'attention de Jacques Laisné, Directeur Général de l'ARS, sur le financement d'une 6^{ème} URH à l'EHPAD de Vendôme.

Maurice Leroy et Monique Gibotteau s'étaient étonnés que le Département de Loir-et-Cher soit le seul de la Région Centre à devoir créer une Unité d'Hébergement Renforcé (URH) en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) sans financement complémentaire.

En réponse, Jacques Laisné a précisé que du fait de l'évolution du profil des résidents de l'EHPAD de Vendôme, il a personnellement souhaité créer une 6^{ème} Unité d'Hébergement Renforcé (UHR) en EHPAD pour 14 places afin de répondre aux besoins médico-sociaux recensés pour la prise en charge du public Alzheimer.

Concernant le financement, pour accompagner cette création d'unité, un montant de 229 000 euros pris sur l'enveloppe régionale médico-sociale limitative pour personnes âgées a été réservé.

Maurice Leroy et Monique Gibotteau se réjouissent de la décision de l'ARS qui permettra aux personnes âgées désorientées accueillies de bénéficier d'une prise en charge de meilleure qualité et adaptée à leur profil, en espérant que cette création sera effective dès janvier 2013 avec les financements alloués.

Contact presse :

Amélie Lataste - amelie.lataste@cg41.fr

06 88 04 42 52 - 02 54 58 54 60